FFSA KARTING

F. F. S. A.
VERIFICATION
N° CIK 20221/14
DATE 13.01.20221

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE

BRETAGNE PAYS DE LOIRE 2022

RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting de Bretagne Pays de la Loire organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting de Bretagne Pays de Loire

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 4 épreuves, sur une période allant de mars 2022 à mai 2022. Les première, deuxième et quatrième épreuves seront qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA CIK-FIA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK	Epreuve qualificative Championnat de France
12-13 mars 2022	Laval	Laval	OUI
02-03 avril 2022	Lohéac	Lohéac	OUI
23-24 avril 2022	Ancenis	Ancenis	NON
14-15 mai 2022	Plessé	Plessé	OUI

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

6a) Chaque compétition comportera : une pré-finale, les positions au départ seront déterminées par le classement de ou des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée / Distance
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manches Qualificatives	Minime Toutes catégories	Sec : 10 km / Pluie : 8 km Sec : 10 km / Pluie : 8 km
Pré-Finale	Minime Autres catégories	Sec : 12 km / Pluie : 10 km Sec : 17 km / Pluie : 15 km
Finale	Minime Autres catégories	Sec : 12 km / Pluie : 10 km Sec : 17 km / Pluie : 15 km

CLASSEMENT

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1er	19 points au 7ème	13 points au 13ème	7 points au 19 ème
40 points au 2ème	18 points au 8ème	12 points au 14ème	6 points au 20ème
32 points au 3ème	17 points au 9ème	11 points au 15ème	5 points au 21ème
26 points au 4ème	16 points au 10ème	10 points au 16ème	4 points au 22ème
22 points au 5ème	15 points au 11ème	9 points au 17ème	3 points au 23ème
20 points au 6ème	14 points au 12ème	8 points au 18ème	2 points au 24ème
			1 point au-delà du 24ème

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Seuls les pilotes régulièrement inscrits au championnat de ligue marqueront des points.

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1er	19 points au 7ème	13 points au 13ème	7 points au 19ème
40 points au 2ème	18 points au 8ème	12 points au 14ème	6 points au 20ème
32 points au 3ème	17 points au 9ème	11 points au 15ème	5 points au 21ème
26 points au 4ème	16 points au 10ème	10 points au 16ème	4 points au 22ème
22 points au 5ème	15 points au 11ème	9 points au 17ème	3 points au 23ème
20 points au 6ème	14 points au 12ème	8 points au 18ème	2 points au 24ème
			1 point au-delà du 24ème

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

Le classement final sera établi en fonction de la totalité des résultats (préfinale et finale) moins les deux plus mauvais résultats (uniquement décomptés sur les journées auxquelles il a participé).

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 30/05/2022.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2022, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère. Sauf en Minime, Cadet où seules les licences NCCMK et NCCCK seront admises.

PILOTES ADMIS

9a) Sous réserves des places disponibles tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

9g) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des trois premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

9h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégories	Type Moteur	Nombre	Plombage moteur
Minime	IAME Gazelle	Un	NON
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	NON
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	NON
Nationale 2 150	ROTAX J125 Max	Un	NON
Nationale 2 165	ROTAX J125 Max	Un	NON
Sénior Master Gentleman	IAME X30 RL TAG C	Deux	NON
KZ2 Senior KZ2Master KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	NON
Rotax Rotax Master	Suivant règlement Coupe de Marque	Deux	Suivant réglementation coupe de marque
DD2 DD2 Master	Suivant règlement Coupe de Marque	Deux	Suivant réglementation coupe de marque

CHÂSSIS - MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Minime, Cadet, Nationale, Nationale 2-150 et Nationale 2-165 (voir tableau ci-dessus).

10c) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Nationale 2-150 et Nationale 2-165 en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

PNEUMATIQUES

10e) Pour l'ensemble des quatre journées en catégories Minime, Cadet, Nationale 2-150 et Nationale 2-165 un pilote ne pourra disposer que de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière en gestion libre. En catégorie Nationale un pilote ne pourra disposer que de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière en gestion libre, il sera possible d'utiliser 2 pneumatiques pluie AV et AR par journée. Pour les catégories Coupes de Marque et les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière, par journée. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies.

Règlement Championnat de Ligue 2022 Tableau récapitulatif

			Minime	Cadet	Nationale	Nationale2	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	Rotax Rotax Master	DD2 DD2 Master
Essais chronos Manches Phases Finales	Pluie	Qté	0	0	2AV/2AR par journée	0	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée
	Slick	Qté	4AV/4AR Gestion Libre	4AV/4AR Gestion Libre	4AV/4AR Gestion Libre	4AV/4AR Gestion Libre	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course. Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition. Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées. Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cedex 16

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une Pré-finale et d'une Finale.

13b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi entre 8H30 et 14H50. Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 6 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

13f) Principe de déroulement. L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais qualificatifs, manche(s) qualificative(s), Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera une ou plusieurs manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

13g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.

13h) Manches qualificatives Création de séries si nécessaire Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 er chrono	2 ème chrono	3 ème chrono
4 ème chrono	5 ème chrono	6 ème chrono

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cedex 16

13i) Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

13j) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13k) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve. Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13l) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

13m) Le roulage sur le circuit sera interdit le vendredi précédent l'épreuve.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cedex 16

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2022 est fixé par chaque Ligue. Le montant des engagements est fixé à 320€ pour l'inscription à l'ensemble du championnat si l'inscription est faite avant le 12 février 2022 (270€ pour les minimes). Il est fixé à 340€ si l'inscription est faite entre le 13 février 2022 et le 27 février 2022 (290€ pour les minimes). Il est fixé à 360€ passé cette date (le cachet de la poste faisant foi) (310€ pour les minimes). Sous réserves des places disponibles tout pilote désirant participer au championnat de ligue pourra s'inscrire à une ou plusieurs journées, le montant de l'engagement journée est fixé à 110€ (90€ pour les minimes).

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question. Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **30 05 2022**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16